

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les pré-inscriptions pour la rentrée scolaire qui suit ont lieu dès le 1er Octobre. Pour cela vous devez vous présenter avec :

- **le livret de famille,**
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf feuilles d'impôt),**
- **la pièce d'identité du responsable qui fait la démarche,**
- **le jugement (si séparation).**

Une première commission d'affectation a lieu courant avril / mi-mai. Vous êtes avisés au plus vite afin de prendre rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école.

## LA CARTE PASS

Ce dispositif a pour but de faciliter l'accès aux loisirs culturels et sportifs sur la commune. Il concerne les enfants de 4 à 18 ans. Le PASS peut être utilisé auprès des associations de la ville partenaires. Une partie des frais d'inscription d'une activité est prise en charge par la Mairie selon un barème déterminé en fonction du quotient familial. L'aide est plafonnée à 200 € par an et par enfant.

Les pièces à fournir sont :

- **le livret de famille,**
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf feuilles d'impôt),**
- **le numéro CAF,**
- **une photo d'identité de l'enfant.**

## LES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Elles sont désormais gérées par le Conseil Régional. A partir de la rentrée scolaire 2022-2023, elles sont envoyées directement au domicile des familles.

RECAPITULATIF DES MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	
AIC Matin	Inscription ou annulation > la veille avant 15 h
Repas	Inscription ou annulation > la veille avant 10 h
TAP et AIC Soir	Inscription ou annulation > le jour même avant 15 h
Repas du Mercredi ou Mercredi avec ou sans repas	Inscription ou annulation > le mercredi moins 10 jours (ex : pour le mercredi 24 juin, faire la demande au plus tard le vendredi 12 juin avant 17 h)
Vacances	Début des inscriptions 5 semaines avant le 1 <sup>er</sup> jour des vacances (et cela pendant 2 semaines uniquement)

# Guichet Unique familles

Le Guichet-Unique a pour principale mission de renseigner et de simplifier les démarches du public auprès des services liés à l'enfant de 3 à 17 ans :

- **les inscriptions scolaires,**
- **les inscriptions / annulations :**
  - ◆ au restaurant scolaire,
  - ◆ à l'AIC du matin, du soir et au TAP,
  - ◆ à l'ALSH :
    - du mercredi après-midi
    - des petites et grandes vacances
- **les cartes PASS,**
- **les cartes de transport scolaire.**

Les inscriptions et annulations à de nombreux services peuvent se faire directement sur le site internet de la Mairie. N'hésitez pas à nous demander vos codes d'accès.

Ce document est un résumé des différents règlements, vous pouvez les consulter pour avoir plus de détails sur le site internet de la Mairie, onglet Enfance, rubrique Guichet Unique ou directement au Guichet-Unique.

Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Maire ou au Guichet-Unique.

**Guichet Unique**

5, rue de Belfort - Grenade  
Tél : 05 61 37 66 12

**GRENADÉ**  
SUR GARONNE



## AIC Matin, Soir et TAP

L'inscription peut être occasionnelle ou régulière (ex. tous les mardis). Les modifications sont possibles au plus tard avant 15h00 pour :

- **l'AIC du soir même,**
- **le TAP,**
- **l'AIC du lendemain matin.**

Passé ce délai les modifications ne sont pas prises en compte.

Horaires :

- **AIC matin :**  
de 7 h à 8 h 35 (La Bastide/JC. Gouze)  
de 7 h 30 à 8 h 50 (St-Caprais)
- **TAP :**  
de 16 h à 17 h les mardis, jeudis et vendredis (La Bastide/JC. Gouze)  
de 15 h 45 à 16 h 30 les lundis et jeudis et de 16 h à 16 h 30 les mardis et vendredis (St Caprais)
- **AIC soir :**  
de 17 h à 19 h les mardis, jeudis et vendredis et de 16 h à 19 h les lundis (La Bastide/JC. Gouze)  
de 16 h 30 à 18 h 30 (St-Caprais)

## RESTAURANT SCOLAIRE

L'inscription peut être occasionnelle ou régulière. Les modifications sont possibles jusqu'à la veille avant 10h00 (cela s'applique aussi aux jours de grève et aux absences des enseignants).

Passé ce délai les modifications ne sont pas prises en compte.

## ALSH MERCREDI 3-10 ans

L'inscription peut être occasionnelle ou régulière (tous les Mercredis), après-midi avec ou sans repas.

Votre enfant peut également rester uniquement à l'école pour le repas.

Les inscriptions ou modifications sont clôturées le vendredi à 17 h pour le Mercredi de la semaine en 15 (ex. j'ai jusqu'au 3 Juin pour inscrire mon enfant au centre du 15 Juin). Aucune inscription n'est prise en compte passé ce délai.

- **votre enfant prend uniquement son repas à l'école :**

Il déjeune dans son école où vous devrez le récupérer après le repas entre 13h15 et 13h45 (sauf pour ceux de St-Caprais et d'Ondes qui déjeunent à La Bastide).

- **votre enfant reste au centre l'après-midi après le repas :**

Une navette l'amènera vers le centre de loisirs « La Cabane » où vous pouvez venir le chercher entre 16h30 et 19 h.

- **votre enfant vient uniquement l'après-midi :**

Vous devez l'amener à « La Cabane » entre 13h15 et 14h.

## ALSH MERCREDI PRE-ADOS 10-17 ans

### Pré-ados 10-14 ans

Les inscriptions ou annulations sont clôturées le Vendredi à 17h00 pour le Mercredi de la semaine qui suit. Aucune inscription n'est prise en compte passé ce délai.

### Ados 15-17 ans

Des actions ponctuelles tout au long de l'année organisées par le Service Sport-Jeunesse sont proposées aux jeunes. Ceux qui sont intéressés devront se rapprocher du Service Sport Jeunesse ou du Guichet-Unique.

## PETITES ET GRANDES VACANCES

Les inscriptions commencent 5 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances et cela pendant 2 semaines. Aucune inscription n'est prise en compte passé les délais impartis.

### Modifications :

Le délai passé, seules les demandes d'annulation justifiées par un certificat médical sont prises en compte (**après avoir appelé le Guichet-Unique**).

Pour le mois d'Août les inscriptions débutent en même temps que celles de Juillet et se terminent en même temps (donc 2 semaines).

## Guichet Unique

5, rue de Belfort - Grenade  
Tél : 05 61 37 66 12

